

Chapitre 18.1 - SOLO TECHNIQUE : DÉDUCTIONS ET PÉNALITÉS

Règlement de compétition World Aquatics - Natation Artistique - En vigueur à partir du 1er janvier 2025 - la version anglaise fait foi

Règlement de compétition World Aquatics - Natation Artistique - En vigueur à partir du 1er janvier 2025 – la version anglaise fait foi

18.1.1 Marche sur le bord : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si la limite de temps de 20 secondes pour la marche sur le bord est dépassée.

18.1.2 Mouvements sur le bord : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si la limite de temps de dix (10) secondes pour les mouvements sur le bord est dépassée.

18.1.3 Nouveau départ : Une pénalité de **deux (2) points** sera déduite du score du ballet si un ballet est interrompu par un athlète pendant les mouvements sur le bord et qu'un nouveau départ est autorisé.

18.1.4 Temps total du ballet : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet s'il y a un écart par rapport à la limite de temps spécifique autorisée (en moins ou en plus) pour le ballet (Partie Sept - 14.1 et 25.5).

18.1.5 Arrêt de nage / Utilisation du mur de la piscine : Si un athlète arrête de nager ou utilise clairement le mur de la piscine comme support avant la fin du ballet, le ballet sera **disqualifié**. Le juge-arbitre doit évaluer si l'arrêt est causé par des circonstances indépendantes de la volonté de l'athlète. Le juge-arbitre peut autoriser la reprise du ballet pendant la session.

18.1.6 Utilisation délibérée du fond pour se propulser : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si un athlète utilise délibérément le fond de la piscine pendant un ballet pour se propulser.

18.1.7 Note de base : Tous les éléments libres (Hybrides et Acrobatiques) ont une note de base qui sera appliquée si un ou plusieurs composants de l'élément **ne sont pas exécutés** ou **non conformes à ce qui est déclaré sur la fiche d'entraîneur**.

18.1.8 Dépassement du nombre d'éléments prédéterminés : Une pénalité de **deux (2) points** sera déduite du score des éléments pour chaque élément dépassant le nombre prédéterminé assigné à l'épreuve et à la catégorie.

18.1.9 Omission totale, partielle ou action incorrecte d'un élément technique requis (TRE) : Si un athlète omet tout ou partie d'un TRE ou exécutent une action incorrecte dans un TRE, les contrôleurs techniques de difficulté noteront que le mouvement déclaré est incorrect. Si l'examen vidéo du DTC confirme une erreur, un **zéro (0)** sera attribué comme degré de difficulté pour ce TRE particulier.

18.1.10 Exécution dans le mauvais ordre des TRE : Le DTC informera le juge-arbitre de soumettre un **zéro (0)** pour chaque TRE nagé dans le désordre par rapport à l'ordre déclaré sur la fiche d'entraîneur.

18.1.11 Élément supplémentaire : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score des éléments pour erreur de l'élément supplémentaire (Annexe 2) : *Une (1) hybride supplémentaire doit être exécuté.*

Si 5x par famille ou 3x par technique est dépassé dans un hybride libre, le DTC appliquera une note de base à l'hybride libre.

Règlements EA & français : en cas de dépassement du temps d'apnée en hybride libre une **note de base** sera attribuée.

Règlement de compétition World Aquatics - Natation Artistique - En vigueur à partir du 1er janvier 2025 - la version anglaise fait foi

18.2.1 Marche sur le bord : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si la limite de temps de 20 secondes pour la marche sur le bord est dépassée.

18.2.2 Mouvements sur le bord : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si la limite de temps de dix (10) secondes pour les mouvements sur le bord est dépassée.

18.2.3 Nouveau départ : Une pénalité de **deux (2) points** sera déduite du score du ballet si un ballet est interrompu par un athlète pendant les mouvements sur le bord et qu'un nouveau départ est autorisé.

18.2.4 Temps total du ballet : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet s'il y a un écart par rapport à la limite de temps spécifique autorisée (en moins ou en plus) pour le ballet (Partie Sept - 14.1 et 25.5).

18.2.5 Arrêt de nage / Utilisation du mur de la piscine : Si une (1) ou plusieurs athlètes arrêtent de nager ou utilisent clairement le mur de la piscine comme support avant la fin du ballet, le ballet sera **désqualifié**. Le juge-arbitre doit évaluer si l'arrêt est causé par des circonstances indépendantes de la volonté de l'athlète. Le juge-arbitre peut autoriser la reprise du ballet pendant la session.

18.2.6 Utilisation délibérée du fond pour se propulser : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si un athlète utilise délibérément le fond de la piscine pendant un ballet pour se propulser.

18.2.7 Utilisation délibérée du fond pour assister : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si un athlète utilise délibérément le fond de la piscine pour assister un autre athlète. Aucune pénalité ne sera appliquée lorsque le contact avec le fond de la piscine résulte de l'autoprotection de l'athlète contre les blessures par impact.

18.2.8 Note de base : Tous les éléments libres (Hybrides et Acrobatiques) ont une note de base qui sera appliquée si un ou plusieurs composants de l'élément **ne sont pas exécutés** ou **non conformes à ce qui est déclaré sur la fiche d'entraîneur**.

18.2.9 Dépassement du nombre d'éléments prédéterminés : Une pénalité de **deux (2) points** sera déduite du score des éléments pour chaque élément dépassant le nombre prédéterminé assigné à l'épreuve et à la catégorie.

18.2.10 Omission totale, partielle ou action incorrecte d'un élément technique requis (TRE) : Si une (1) ou plusieurs athlètes omettent tout ou partie d'un TRE ou exécutent une action incorrecte dans un TRE, les contrôleurs techniques de difficulté noteront que le mouvement déclaré est incorrect. Si l'examen vidéo du DTC confirme une erreur, un **zéro (0)** sera attribué comme degré de difficulté pour ce TRE particulier.

18.2.11 Exécution dans le mauvais ordre des TRE : Le DTC informera le juge-arbitre de soumettre un **zéro (0)** pour chaque TRE nagé dans le désordre par rapport à l'ordre déclaré sur la fiche d'entraîneur.

18.2.12 Règle générale : Une pénalité de **deux (2) points** sera déduite du score des éléments pour chaque erreur de l'exigence générale (Annexe 2) : *À l'exception du bord, de l'entrée dans l'eau et des acrobaties, les TRE, les hybrides libres et les transitions doivent être exécutés simultanément et dans la même direction par tous les membres du duo.*

18.2.13 Éléments supplémentaires : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score des éléments pour erreur des éléments supplémentaires (Annexe 2) : **6 : Une (1) hybride supplémentaire doit être exécuté / 7 : Une (1) acrobatie en paire doit être exécutée.**

18.2.14 Erreurs de synchronisation et valeurs de pénalité : Pour tous les ballets, la somme des erreurs de synchronisation sera déduite du score des éléments. **Petite : 0,1 pt / Évidente : 0,5 pt / Majeure : 3,0 pts.** La déduction maximale peut réduire le score des éléments à zéro (0), mais pas à un score négatif.

18.2.15 Dépassement du maximum d'hybrides libres : Si 5x par famille ou 3x par technique est dépassé dans un hybride libre, le DTC appliquera une **note de base** à l'hybride libre.

Règlements EA & français : en cas de dépassement du temps d'apnée en hybride libre une **note de base** sera attribuée.

Chapitre 18.3 - DUO TECHNIQUE MIXTE : DÉDUCTIONS ET PÉNALITÉS

Règlement de compétition World Aquatics - Natation Artistique - En vigueur à partir du 1er janvier 2025 – la version anglaise fait foi

18.3.1 Marche sur le bord : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si la limite de temps de 30 secondes pour la marche sur le bord est dépassée.

18.3.2 Mouvements sur le bord : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si la limite de temps de dix (10) secondes pour les mouvements sur le bord est dépassée.

18.3.3 Nouveau départ : Une pénalité de **deux (2) points** sera déduite du score du ballet si un ballet est interrompu par un athlète pendant les mouvements sur le bord et qu'un nouveau départ est autorisé.

18.3.4 Temps total du ballet : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet s'il y a un écart par rapport à la limite de temps spécifique autorisée (en moins ou en plus) pour le ballet (Partie Sept - 14.1 et 25.5).

18.3.5 Arrêt de nage / Utilisation du mur de la piscine : Si une (1) ou plusieurs athlètes arrêtent de nager ou utilisent clairement le mur de la piscine comme support avant la fin du ballet, le ballet sera **disqualifié**. Le juge-arbitre doit évaluer si l'arrêt est causé par des circonstances indépendantes de la volonté des athlètes. Le juge-arbitre peut autoriser la reprise du ballet pendant la session.

18.3.6 Utilisation délibérée du fond pour se propulser : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si un athlète utilise délibérément le fond de la piscine pendant un ballet pour se propulser.

18.3.7 Utilisation délibérée du fond pour assister : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si un athlète utilise délibérément le fond de la piscine pour assister un autre athlète. Aucune pénalité ne sera appliquée lorsque le contact avec le fond de la piscine résulte de l'autoprotection de l'athlète contre les blessures par impact.

18.3.8 Note de base : Tous les éléments libres (Hybrides et Acrobatiques) ont une note de base qui sera appliquée si un ou plusieurs composants de l'élément **ne sont pas exécutés** ou **non conformes à ce qui est déclaré sur la fiche d'entraîneur**.

18.3.9 Dépassement du nombre d'éléments prédéterminés : Une pénalité de **deux (2) points** sera déduite du score des éléments pour chaque élément dépassant le nombre prédéterminé assigné à l'épreuve et à la catégorie.

18.3.10 Omission totale, partielle ou action incorrecte d'un élément technique requis (TRE) : Si une ou plusieurs athlètes omettent tout ou partie d'un TRE ou exécutent une action incorrecte dans un TRE, les contrôleurs techniques de difficulté noteront que le mouvement déclaré est incorrect. Si l'examen vidéo du DTC confirme une erreur, un **zéro (0)** sera attribué comme degré de difficulté pour ce TRE particulier.

18.3.11 Exécution dans le mauvais ordre des TRE : Le DTC informera le juge-arbitre de soumettre un **zéro (0)** pour chaque TRE nagé dans le désordre par rapport à l'ordre déclaré sur la fiche d'entraîneur.

18.3.12 Règle générale : Une pénalité de **deux (2) points** sera déduite du score des éléments pour chaque erreur de l'exigence générale (Annexe 2) : *Seuls les TRE doivent être exécutés simultanément et dans la même direction. Le bord, l'entrée à l'eau, l'hybride libre, l'hybride requise, l'entrée ou la sortie des TRE, les transitions et les paires acrobatiques n'ont pas cette restriction et peuvent être exécutés librement (non simultanés et face à face dans différentes directions)*.

18.3.13 Éléments supplémentaires : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score des éléments pour chaque erreur des éléments supplémentaires (Annexe 2) : **4 : 1 hybride libre / 5 : 1 hybride requise devant contenir seulement 1 déclaration de poussée (Thrust) et 2 déclarations de connexion différentes / 6 : 2 paires acrobatiques différentes au choix / 7 : 3 connexions de surface soutenues déclarées (SuCon) avec déplacement d'1 m ou plus ou rotation de 180° ou +.**

18.3.14 Paires acrobatiques : Une **note de base** sera appliquée si deux paires acrobatiques sont identiques. Le même code ne peut pas être utilisé.

18.3.15 Erreurs de synchronisation et valeurs de pénalité : Pour tous les ballets, la somme des erreurs de synchronisation sera déduite du score des éléments. **Petite : 0,1 pt / Évidente : 0,5 pt / Majeure : 3,0 pts**. La déduction maximale peut réduire le score des éléments à zéro (0), mais pas à un score négatif.

18.3.16 Dépassement en hybride libre : Si 5x par famille ou 3x par technique est dépassé dans une hybride libre, le DTC appliquera une **note de base** à l'hybride libre.

Règlements EA & français : en cas de dépassement du temps d'apnée en hybride libre une **note de base** sera attribuée

Chapitre 18.4 – ÉQUIPE TECHNIQUE : DÉDUCTION ET PÉNALITÉS

Règlement de compétition World Aquatics - Natation Artistique - En vigueur à partir du 1er janvier 2025- la version anglaise fait foi

18.4.1 Moins de huit athlètes : Une pénalité d'un demi (0,5) point sera déduite du score total pour chaque athlète de moins de huit (8) (voir Partie Sept, Article 13.2). **Règlements français : Trois (3) points de pénalité.**

18.4.2 Marche sur le bord : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si la limite de temps de 30 secondes pour la marche sur le bord est dépassée.

18.4.3 Mouvements sur le bord : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si la limite de temps de dix (10) secondes pour les mouvements sur le bord est dépassée.

18.4.4 Nouveau départ : Une pénalité de **deux (2) points** sera déduite du score du ballet si un ballet est interrompu par un athlète pendant les mouvements sur le bord et qu'un nouveau départ est autorisé.

18.4.5 Temps total du ballet : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet s'il y a un écart par rapport à la limite de temps spécifique autorisée (en moins ou en plus) pour le ballet (Partie Sept - 14.1 et 25.5).

18.4.6 Arrêt de nage / Utilisation du mur de la piscine : Si une (1) ou plusieurs athlètes arrêtent de nager ou utilisent clairement le mur de la piscine comme support avant la fin du ballet, le ballet sera **désqualifié**. Le juge-arbitre doit évaluer si l'arrêt est causé par des circonstances indépendantes de la volonté de l'athlète. Le juge-arbitre peut autoriser la reprise du ballet pendant la session.

18.4.7 Utilisation délibérée du fond pour se propulser : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si un athlète utilise délibérément le fond de la piscine pendant un ballet pour se propulser.

18.4.8 Utilisation délibérée du fond pour assister : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si un athlète utilise délibérément le fond de la piscine pour assister un autre athlète. Aucune pénalité ne sera appliquée lorsque le contact avec le fond de la piscine résulte de l'autoprotection de l'athlète contre les blessures par impact.

18.4.9 Note de base : Tous les éléments libres (Hybrides et Acrobatiques) ont une note de base qui sera appliquée si un ou plusieurs composants de l'élément **ne sont pas exécutés** ou **non conformes à ce qui est déclaré sur la fiche d'entraîneur**.

18.4.10 Dépassement du nombre d'éléments prédéterminés : Une pénalité de **deux (2) points** sera déduite du score des éléments pour chaque élément dépassant le nombre prédéterminé assigné à l'épreuve et à la catégorie.

18.4.11 Omission totale, partielle ou action incorrecte d'un élément technique requis (TRE) : Si une (1) ou plusieurs athlètes omettent tout ou partie d'un TRE ou exécutent une action incorrecte dans un TRE, les contrôleurs techniques de difficulté noteront que le mouvement déclaré est incorrect. Si l'examen vidéo du DTC confirme une erreur, un **zéro (0)** sera attribué comme degré de difficulté pour ce TRE particulier.

18.4.12 Exécution dans le mauvais ordre des TRE : Le DTC informera le juge-arbitre de soumettre un **zéro (0)** pour chaque TRE nagé dans le désordre par rapport à l'ordre déclaré sur la fiche d'entraîneur.

18.4.13 Règle générale : Une pénalité de **deux (2) points** sera déduite du score des éléments pour chaque erreur de l'exigence générale (Annexe 2) : *Exceptés le bord, l'entrée à l'eau, l'entrée et la sortie du cercle et les acrobaties, les TRE, les hybrides libres et les transitions doivent être exécutés simultanément et dans la même direction par tous les membres de l'équipe.*

18.4.14 Éléments supplémentaires : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score des éléments pour erreur des éléments supplémentaires (Annexe 2) : *6 : 2 hybrides supplémentaires dont l'1 cascade / 7 : 1 acrobatie exécutée par toute l'équipe.*

18.4.15 DD du porté : Une **note de base** sera appliquée si le DD de l'acrobatie est supérieur à 3,00 (y compris la valeur BM 0,5).

18.4.16 Un cercle maximum : Une pénalité de **deux (2) points** sera déduite du score des éléments si une équipe technique dépasse un (1) cercle maximum.

18.4.17 Erreurs de synchronisation et valeurs de pénalité : Pour tous les ballets, la somme des erreurs de synchronisation sera déduite du score des éléments. *Petite : 0,1 pt / Évidente : 0,5 pt / Majeure : 3,0 pts.* La déduction maximale peut réduire le score des éléments à zéro (0), mais pas à un score négatif.

18.4.18 Dépassement en hybride libre : Si 5x par famille ou 3x par technique est dépassé dans une hybride libre, le DTC appliquera une **note de base** à l'hybride libre. **Règlements EA & français** : en cas de dépassement du temps d'apnée en hybride libre une **note de base** sera attribuée.

Chapitre 18.5 – SOLO LIBRE : DÉDUCTIONS ET PÉNALITÉS

Règlement de compétition World Aquatics - Natation Artistique - En vigueur à partir du 1er janvier 2025- la version anglaise fait foi

18.5.1 Marche sur le bord : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si la limite de temps de 20 secondes pour la marche sur le bord est dépassée.

18.5.2 Mouvements sur le bord : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si la limite de temps de dix (10) secondes pour les mouvements sur le bord est dépassée.

18.5.3 Nouveau départ : Une pénalité de **deux (2) points** sera déduite du score du ballet si un ballet est interrompu par un athlète pendant les mouvements sur le bord et qu'un nouveau départ est autorisé.

18.5.4 Temps total du ballet : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet s'il y a un écart par rapport à la limite de temps spécifique autorisée (en moins ou en plus) pour le ballet (Partie Sept - 14.1 et 25.5).

18.5.5 Arrêt de nage / Utilisation du mur de la piscine : Si un athlète arrête de nager ou utilise clairement le mur de la piscine comme support avant la fin du ballet, le ballet sera **disqualifié**. Le juge-arbitre doit évaluer si l'arrêt est causé par des circonstances indépendantes de la volonté de l'athlète. Le juge-arbitre peut autoriser la reprise du ballet pendant la session.

18.5.6 Utilisation délibérée du fond pour se propulser : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si un athlète utilise délibérément le fond de la piscine pendant un ballet pour se propulser.

18.5.7 Note de base : Tous les éléments libres (Hybrides et Acrobatiques) ont une note de base qui sera appliquée si un ou plusieurs composants de l'élément **ne sont pas exécutés** ou **non conformes à ce qui est déclaré sur la fiche d'entraîneur**.

18.5.8 Dépassement du nombre d'éléments prédéterminés : Une pénalité de **deux (2) points** sera déduite du score des éléments pour chaque élément dépassant le nombre prédéterminé assigné à l'épreuve et à la catégorie.

18.5.9 Non-inclusion d'une compétence de chaque famille : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score des éléments pour NE PAS inclure une compétence de chaque famille dans le ballet, à l'exception des connexions.

18.5.10 Dépassement en hybride libre : Si 5x par famille ou 3x par technique est dépassé dans un hybride libre, le DTC appliquera une note de base à l'hybride libre. **Règlements EA & français** : en cas de dépassement du temps d'apnée en hybride libre une **note de base** sera attribuée.

18.6.1 Marche sur le bord : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si la limite de temps de 20 secondes pour la marche sur le bord est dépassée.

18.6.2 Mouvements sur le bord : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si la limite de temps de dix (10) secondes pour les mouvements sur le bord est dépassée.

18.6.3 Nouveau départ : Une pénalité de **deux (2) points** sera déduite du score du ballet si un ballet est interrompu par un athlète pendant les mouvements sur le bord et qu'un nouveau départ est autorisé.

18.6.4 Temps total du ballet : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet s'il y a un écart par rapport à la limite de temps spécifique autorisée (en moins ou en plus) pour le ballet (Partie Sept - 14.1 et 25.5).

18.6.5 Arrêt de nage / Utilisation du mur de la piscine : Si une (1) ou plusieurs athlètes arrêtent de nager ou utilisent clairement le mur de la piscine comme support avant la fin du ballet, le ballet sera disqualifié. Le juge-arbitre doit évaluer si l'arrêt est causé par des circonstances indépendantes de la volonté de l'athlète. Le juge-arbitre peut autoriser la reprise du ballet pendant la session.

18.6.6 Utilisation délibérée du fond pour se propulser : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si un athlète utilise délibérément le fond de la piscine pendant un ballet pour se propulser.

18.6.7 Utilisation délibérée du fond pour assister : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si un athlète utilise délibérément le fond de la piscine pour assister un autre athlète. Aucune pénalité ne sera appliquée lorsque le contact avec le fond de la piscine résulte de l'autoprotection de l'athlète contre les blessures par impact.

18.6.8 Note de base : Tous les éléments libres (Hybrides et Acrobatiques) ont une note de base qui sera appliquée si un ou plusieurs composants de l'élément **ne sont pas exécutés** ou **non conformes à ce qui est déclaré sur la fiche d'entraîneur**.

18.6.9 Dépassement du nombre d'éléments prédéterminés : Une pénalité de **deux (2) points** sera déduite du score des éléments pour chaque élément dépassant le nombre prédéterminé assigné à l'épreuve et à la catégorie.

18.6.10 Non-inclusion d'une compétence de chaque famille : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score des éléments pour NE PAS inclure une compétence de chaque famille dans le ballet. Tous les membres du ballet doivent exécuter cette compétence dans la même déclaration sur la fiche d'entraîneur.

18.6.11 Répétition de paire acrobatique : Une **note de base** sera appliquée pour toute répétition de paires acrobatiques. Le même code de paire acrobatique ne peut pas être utilisé.

18.6.12 Erreurs de synchronisation et valeurs de pénalité : Pour tous les ballets, la somme des erreurs de synchronisation sera déduite du score des éléments. **Petite : 0,1 pt / Évidente : 0,5 pt / Majeure : 3,0 pts.** La déduction maximale peut réduire le score des éléments à zéro (0), mais pas à un score négatif.

18.6.13 Dépassement du maximum d'hybrides libres : Si 5x par famille ou 3x par technique est dépassé dans un hybride libre, le DTC appliquera une **note de base** à l'hybride libre.

Règlements EA & français : en cas de dépassement du temps d'apnée en hybride libre une **note de base** sera attribuée.

18.7.1 Marche sur le bord : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si la limite de temps de 30 secondes pour la marche sur le bord est dépassée.

18.7.2 Mouvements sur le bord : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si la limite de temps de dix (10) secondes pour les mouvements sur le bord est dépassée.

18.7.3 Nouveau départ : Une pénalité de **deux (2) points** sera déduite du score du ballet si un ballet est interrompu par un athlète pendant les mouvements sur le bord et qu'un nouveau départ est autorisé.

18.7.4 Temps total du ballet : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet s'il y a un écart par rapport à la limite de temps spécifique autorisée (en moins ou en plus) pour le ballet (Partie Sept - 14.1 et 25.5).

18.7.5 Arrêt de nage / Utilisation du mur de la piscine : Si une (1) ou plusieurs athlètes arrêtent de nager ou utilisent clairement le mur de la piscine comme support avant la fin du ballet, le ballet sera **disqualifié**. Le juge-arbitre doit évaluer si l'arrêt est causé par des circonstances indépendantes de la volonté de l'athlète. Le juge-arbitre peut autoriser la reprise du ballet pendant la session.

18.7.6 Utilisation délibérée du fond pour se propulser : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si un athlète utilise délibérément le fond de la piscine pendant un ballet pour se propulser.

18.7.7 Utilisation délibérée du fond pour assister : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si un athlète utilise délibérément le fond de la piscine pour assister un autre athlète. Aucune pénalité ne sera appliquée lorsque le contact avec le fond de la piscine résulte de l'autoprotection de l'athlète contre les blessures par impact.

18.7.8 Note de base : Tous les éléments libres (Hybrides et Acrobatiques) ont une note de base qui sera appliquée si un ou plusieurs composants de l'élément **ne sont pas exécutés** ou **non conformes à ce qui est déclaré sur la fiche d'entraîneur**.

18.7.9 Dépassemement du nombre d'éléments prédéterminés : Une pénalité de **deux (2) points** sera déduite du score des éléments pour chaque élément dépassant le nombre prédéterminé assigné à l'épreuve et à la catégorie.

18.7.10 Non-inclusion d'une compétence de chaque famille : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score des éléments pour NE PAS inclure une compétence de chaque famille dans le ballet. Tous les membres du ballet doivent exécuter cette compétence dans la même déclaration sur la fiche d'entraîneur.

18.7.11 Mouvements supplémentaires : Une pénalité de **deux (2) points** sera déduite du score d'impression artistique pour chacun des mouvements supplémentaires requis non exécutés (Annexe 3) : *Un minimum de 3 (Jeune/Avenir) ou 4 (Senior/Junior) connexions de surface déclarées (SuCon) avec déplacement de 1 m ou plus ou rotation de 180° ou plus.*

18.7.12 Répétition de paire acrobatique : Une **note de base** sera appliquée pour toute répétition de paires acrobatiques. Le même code de paire acrobatique ne peut pas être utilisé.

18.7.13 Erreurs de synchronisation et valeurs de pénalité : Pour tous les ballets, la somme des erreurs de synchronisation sera déduite du score des éléments. **Petite : 0,1 pt / Évidente : 0,5 pt / Majeure : 3,0 pts.** La déduction maximale peut réduire le score des éléments à zéro (0), mais pas à un score négatif.

18.7.14 Dépassemement en hybrides libres : Si 5x par famille ou 3x par technique est dépassé dans un hybride libre, le DTC appliquera une **note de base** à l'hybride libre.

Règlements EA & français : en cas de dépassement du temps d'apnée en hybride libre une **note de base** sera attribuée.

Chapitre 18.8 – BALLET D’ÉQUIPE LIBRE : DÉDUCTIONS ET PÉNALITÉS

Règlement de compétition World Aquatics - Natation Artistique - En vigueur à partir du 1er janvier 2025- la version anglaise fait foi

18.8.1 Moins de huit : Une pénalité d'un demi (0,5) point sera déduite du score total pour chaque athlète de moins de huit (8) (voir Partie Sept, Article 13.2). **Règlements français : Trois (3) points de pénalité**

18.8.2 Marche sur le bord : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si la limite de temps de 30 secondes pour la marche sur le bord est dépassée.

18.8.3 Mouvements sur le bord : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si la limite de temps de dix (10) secondes pour les mouvements sur le bord est dépassée.

18.8.4 Nouveau départ : Une pénalité de **deux (2) points** sera déduite du score du ballet si un ballet est interrompu par un athlète pendant les mouvements sur le bord et qu'un nouveau départ est autorisé.

18.8.5 Temps total du ballet : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet s'il y a un écart par rapport à la limite de temps spécifique autorisée (en moins ou en plus) pour le ballet (Partie Sept - 14.1 et 25.5).

18.8.6 Arrêt de nage / Utilisation du mur de la piscine : Si une ou plusieurs athlètes arrêtent de nager ou utilisent clairement le mur de la piscine comme support avant la fin du ballet, le ballet sera **disqualifié**. Le juge-arbitre doit évaluer si l'arrêt est causé par des circonstances indépendantes de la volonté de l'athlète. Il peut autoriser la reprise du ballet pendant la session.

18.8.7 Utilisation délibérée du fond pour se propulser : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si un athlète utilise délibérément le fond de la piscine pendant un ballet pour se propulser.

18.8.8 Utilisation délibérée du fond pour assister : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si un athlète utilise délibérément le fond de la piscine pour assister un autre athlète. Aucune pénalité ne sera appliquée lorsque le contact avec le fond de la piscine résulte de l'autoprotection de l'athlète contre les blessures par impact.

18.8.9 Note de base : Tous les éléments libres (Hybrides et Acrobatiques) ont une note de base qui sera appliquée si un ou plusieurs composants de l'élément **ne sont pas exécutés** ou **non conformes à ce qui est déclaré sur la fiche d'entraîneur**.

18.8.10 Dépassement du nombre d'éléments prédéterminés : Une pénalité de **deux (2) points** sera déduite du score des éléments pour chaque élément dépassant le nombre prédéterminé assigné à l'épreuve et à la catégorie.

18.8.11 Non-inclusion d'une compétence de chaque famille : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score des éléments pour NE PAS inclure une compétence de chaque famille dans le ballet. Tous les membres du ballet doivent exécuter cette compétence dans la même déclaration sur la fiche d'entraîneur.

18.8.12 Portés - limite de sécurité DD - Équipe Jeune : Une **note de base** sera appliquée pour chaque mouvement acrobatique dépassant la limite de sécurité DD : *Groupe A 2,7, Groupe B 2,8, Groupe C 2,8 et Groupe P 3,0*.

18.8.13 Portés - limite de sécurité DD - Équipe Avenir : Une **note de base** sera appliquée pour chaque mouvement acrobatique dépassant la limite de sécurité DD : *Groupe A 2,5, Groupe B 2,6, Groupe C 2,6 et Groupe P 2,8*.

18.8.14 Répétition d'acrobatie d'équipe : Une **note de base** sera appliquée pour toute répétition d'acrobatises. *Groupe A, ne pas répéter la même position en tant que P1 ou P2, à l'exception du bonus de troisième position/ groupe B, ne pas répéter la même construction, ni le même type de connexion/ groupe C, ne pas répéter la même construction/ groupe P, ne pas répéter la même construction, ni le même type de connexion, ni la même position (P1 ou P2), à l'exception du bonus de la troisième position.*

18.8.15 Erreurs de synchronisation et valeurs de pénalité : Pour tous les ballets, la somme des erreurs de synchronisation sera déduite du score des éléments. **Petite : 0,1 pt / Évidente : 0,5 pt / Majeure : 3,0 pts**. La déduction maximale peut réduire le score des éléments à zéro (0), mais pas à un score négatif.

18.8.16 Dépassement en hybrides libres : Si 5x par famille ou 3x par technique est dépassé dans un hybride libre, le DTC appliquera une **note de base** à l'hybride libre. **Règlements EA & français** : en cas de dépassement du temps d'apnée en hybride libre une **note de base** sera attribuée.

Règlement de compétition World Aquatics - Natation Artistique - En vigueur à partir du 1er janvier 2025- la version anglaise fait foi

18.9.1 Moins de huit : Une pénalité d'un demi (0,5) point sera déduite du score total pour chaque athlète de moins de huit (8) (voir Partie Sept, Article 13.4). **Règlements français : Trois (3) points de pénalité**

18.9.2 Marche sur le bord : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si la limite de temps de 30 secondes pour la marche sur le bord est dépassée.

18.9.3 Mouvements sur le bord : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si la limite de temps de dix (10) secondes pour les mouvements sur le bord est dépassée.

18.9.4 Nouveau départ : Une pénalité de **deux (2) points** sera déduite du score du ballet si un ballet est interrompu par un athlète pendant les mouvements sur le bord et qu'un nouveau départ est autorisé.

18.9.5 Temps total du ballet : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet s'il y a un écart par rapport à la limite de temps spécifique autorisée (en moins ou en plus) pour le ballet (Partie Sept - 14.1 et 25.5).

18.9.6 Arrêt de nage / Utilisation du mur de la piscine : Si une (1) ou plusieurs athlètes arrêtent de nager ou utilisent clairement le mur de la piscine comme support avant la fin du ballet, le ballet sera **disqualifié**. Le juge-arbitre doit évaluer si l'arrêt est causé par des circonstances indépendantes de la volonté de l'athlète. Le juge-arbitre peut autoriser la reprise du ballet pendant la session.

18.9.7 Utilisation délibérée du fond pour se propulser : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si un athlète utilise délibérément le fond de la piscine pendant un ballet pour se propulser.

18.9.8 Utilisation délibérée du fond pour assister : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si un athlète utilise délibérément le fond de la piscine pour assister un autre athlète. Aucune pénalité ne sera appliquée lorsque le contact avec le fond de la piscine résulte de l'autoprotection de l'athlète contre les blessures par impact.

18.9.9 Note de base : Tous les éléments libres (Hybrides et Acrobatiques) ont une note de base qui sera appliquée si un ou plusieurs composants de l'élément **ne sont pas exécutés** ou **non conformes à ce qui est déclaré sur la fiche d'entraîneur**

18.9.10 Dépassement du nombre d'éléments prédéterminés : Une pénalité de **deux (2) points** sera déduite du score des éléments pour chaque élément dépassant le nombre prédéterminé assigné à l'épreuve et à la catégorie.

Règlements EA & français : en cas de dépassement du temps d'apnée en hybride libre une **note de base** sera attribuée.

18.9.11 Règles générales 4 & 5 : Une **note de base** sera appliquée pour chaque erreur des exigences générales 4 ou 5 (Annexe 4). **4 :** *Un maximum de deux (2) acrobaties de n'importe quel groupe A, B, C ou P peut être exécuté. Si une troisième du même groupe est exécutée, cette acrobatie aura une note de base/ 5 : Les acrobaties ne doivent pas être répétées (cf.18.9.13).*

Règle générale 6 : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet pour chaque erreur de l'exigence générale 6 (Annexe 6) : **/6 :** *Le ballet acrobatique doit représenter un thème, qui doit être déclaré sur la carte d'entraîneur.*

18.9.12 Éléments acrobatiques obligatoires : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score des éléments pour chaque erreur d'éléments acrobatiques obligatoires (Annexe 4) : *Sept (7) mouvements acrobatiques : un de chaque groupe acrobatique (A, B, C, P), plus trois (3) au choix selon les règles générales.*

18.9.13 Répétition d'acrobatie d'équipe : Une **note de base** sera appliquée pour toute répétition d'acrobatises. *Groupe A, ne pas répéter la même position en tant que P1 ou P2, à l'exception du bonus de troisième position/ groupe B, ne pas répéter la même construction, ni le même type de connexion/ groupe C, ne pas répéter la même construction/ groupe P, ne pas répéter la même construction, ni le même type de connexion, ni la même position (P1 ou P2), à l'exception du bonus de la troisième position.*

18.9.14 Erreurs de synchronisation et valeurs de pénalité : Pour tous les ballets, la somme des erreurs de synchronisation sera déduite du score des éléments. **Petite : 0,1 pt / Évidente : 0,5 pt / Majeure : 3,0 pts.** La déduction maximale peut réduire le score des éléments à zéro (0), mais pas à un score négatif.

Chapitre 18.10 – BALLET LIBRE COMBINÉ : DÉDUCTIONS ET PÉNALITÉS

Règlement de compétition World Aquatics - Natation Artistique - En vigueur à partir du 1er janvier 2025- la version anglaise fait foi

18.10.1 Marche sur le bord : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si la limite de temps de 30 secondes pour la marche sur le bord est dépassée.

18.10.2 Mouvements sur le bord : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si la limite de temps de 10 secondes pour les mouvements sur le bord est dépassée.

18.10.3 Nouveau départ : Une pénalité de **deux (2) points** sera déduite du score du ballet si un ballet est interrompu par un athlète pendant les mouvements sur le bord et qu'un nouveau départ est autorisé.

18.10.4 Temps total du ballet : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet s'il y a un écart par rapport à la limite de temps spécifique autorisée (en moins ou en plus) pour le ballet (Partie Sept - 14.1 et 25.5).

18.10.5 Arrêt de nage / Utilisation du mur de la piscine : Si 1 ou plusieurs athlètes arrêtent de nager ou utilisent clairement le mur de la piscine comme support avant la fin du ballet, le ballet sera **disqualifié**. Le juge-arbitre doit évaluer si l'arrêt est causé par des circonstances indépendantes de la volonté de l'athlète. Le juge-arbitre peut autoriser la reprise du ballet pendant la session.

18.10.6 Utilisation délibérée du fond pour se propulser : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si un athlète utilise délibérément le fond de la piscine pendant un ballet pour se propulser.

18.10.7 Utilisation délibérée du fond pour assister : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet si un athlète utilise délibérément le fond de la piscine pour assister un autre athlète. Aucune pénalité ne sera appliquée lorsque le contact avec le fond de la piscine résulte de l'autoprotection de l'athlète contre les blessures par impact.

18.10.8 Note de base : Tous les éléments libres (Hybrides et Acrobatiques) ont une note de base qui sera appliquée si un ou plusieurs composants de l'élément **ne sont pas exécutés** ou **non conformes à ce qui est déclaré sur la fiche d'entraîneur**.

18.10.9 Dépassement du nombre d'éléments prédéterminés : Une pénalité de **deux (2) points** sera déduite du score des éléments pour chaque élément dépassant le nombre prédéterminé assigné à l'épreuve et à la catégorie.

Règlements EA & français : en cas de dépassement du temps d'apnée en hybride libre une **note de base** sera attribuée.

18.10.10 Règles générales 2 & 5 : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score du ballet pour chaque erreur des exigences générales (Annexe 5).

18.10.11 Éléments obligatoires 1 : Une pénalité de **deux (2) points** sera déduite du score des éléments pour chaque erreur d'éléments obligatoires 1 (Annexe 5) : Au moins deux (2) parties avec moins de trois (3) concurrents et au moins deux (2) parties avec tous les concurrents.

18.10.12 Élément obligatoire 2 : Une **note de base** sera appliquée pour chaque erreur d'éléments obligatoires (Annexe 5) : **a)** 4 acrobaties d'équipe/ **b)** 1 hybride solo/ **c)** 1 hybride duo/ **d)** 2 hybrides d'équipes (avec un minimum de 4 athlètes) / **e)** 1 hybride chorégraphique d'équipe (sans DD) avec un minimum de 4 athlètes/ **f)** Les différentes parties ne peuvent pas se produire simultanément c.à.d., l'acrobatie lorsque l'hybride solo démarre.

18.10.13 Éléments obligatoires 4 & 5 : Une **note de base** sera appliquée pour erreur d'éléments obligatoires 4 & 5 (Annexe 5) : **4** Les éléments acrobatiques ne peuvent pas avoir un DD plus élevé que le total DD (MAX) : Pour les Jeunes : Groupe A 2,7, Groupe B 2,8, Groupe C 2,8 et Groupe P 3,0. Pour les Avenirs : Groupe A 2,5, Groupe B 2,6 et Groupe P 2,8. Toutes les limites de DD incluent la note de base d'une valeur de 0,5/ 5 - Les acrobaties ne doivent pas être répétées. **Règlements français** : Les acrobaties du groupe C ne sont pas autorisées en Avenirs.

18.10.14 Répétition d'acrobacie d'équipe : Une **note de base** sera appliquée pour toute répétition d'acrobacies. Groupe A, ne pas répéter la même position en tant que P1 ou P2, sauf bonus de troisième position/ groupe B, ne pas répéter la même construction, ni le même type de connexion/ groupe C, ne pas répéter la même construction / groupe P, ne pas répéter la même construction, ni le même type de connexion, ni la même position (P1 ou P2), à l'exception du bonus de la troisième position.

18.10.15 Erreurs de synchronisation et valeurs de pénalité : Pour tous les ballets, la somme des erreurs de synchronisation sera déduite du score des éléments. **Petite** : 0,1 pt / **Évidente** : 0,5 pt / **Majeure** : 3,0 pts. La déduction maximale peut réduire le score des éléments à zéro (0), mais pas à un score négatif.

18.10.16 Dépassement du maximum d'hybrides libres : Si 5x par famille ou 3x par technique est dépassé dans un hybride libre, le DTC appliquera une **note de base** à l'hybride libre. **Règlements EA & français :** en cas de dépassement du temps d'apnée en hybride libre une **note de base** sera attribuée.

18.10.17 Non-inclusion d'une compétence de chaque famille : Une pénalité de **huit (8) points** sera déduite du score des éléments pour NE PAS inclure une compétence de chaque famille dans le ballet.